

# SIGNALEMENT D'UNE SITUATION DE VIOLENCE SEXUELLE À L'UNIVERSITÉ : L'IMPORTANCE DU SOUTIEN DANS L'EXPÉRIENCE DES PERSONNES VICTIMES

MANON BERGERON  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉMILIE VERT  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

KARINE BARIL  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

MARIE-ANDRÉE PELLAND  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

LISE SAVOIE  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

SANDRINE RICCI  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ISABELLE AUCLAIR  
UNIVERSITÉ LAVAL

RACHEL CHAGNON  
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SIMON LAPIERRE  
UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ALEXA MARTIN-STOREY  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

## Résumé

La prévalence élevée des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (VSMES) et leur sous-signalement sont bien documentés. Or, nous avons peu d'informations récentes sur l'expérience vécue des personnes qui signalent des VSMES à leur université et dans quelle mesure les services ou ressources de l'établissement répondent à leurs besoins. La présente étude vise à mieux comprendre les expériences de personnes ayant subi des VSMES et ayant signalé la situation à leur établissement; elle éclaire particulièrement sur les éléments facilitants et les contraintes durant leur parcours de signalement. L'échantillon compte 22 personnes francophones provenant de sept universités canadiennes, dont 18 personnes étudiantes. La notion de soutien social ressort comme un élément central et transversal en ce qui concerne tant les éléments facilitants que les obstacles. Dans les témoignages, le soutien ne relève pas exclusivement des équipes d'intervention mandatées par les universités pour l'accompagnement des personnes victimes; le soutien est à envisager tout au long du parcours de signalement, car il implique une pluralité de ressources universitaires, dont les services étudiants. Concernant les obstacles, les plus fréquents sont ceux faisant référence aux dimensions organisationnelles ou structurelles de l'université et à la perception négative de la réponse institutionnelle, soit deux enjeux pour lesquels les établissements disposent d'une marge de manœuvre en vue d'améliorer les services de soutien. Les résultats appuient des propositions pour améliorer les pratiques actuelles d'accompagnement des personnes touchées par ces violences, ainsi que les formations destinées à l'ensemble de la communauté universitaire.

**Mots clés :** violence sexuelle, université, signalement, soutien social, réponse institutionnelle

## Abstract

The high prevalence of sexual violence in higher education institutions (SVHE) and its underreporting are well documented. However, recent data remain scarce regarding the lived experiences of individuals who report SVHE to their university and to what extent the institution's services and resources meet their needs. This study aims to better understand the experiences of individuals who have reported SVHE to their institution and highlights the factors that facilitate or hinder the reporting process. The sample consists of 22 French-speaking participants from seven Canadian universities, including 18 students. The notion of social support emerges as a central theme across both facilitating factors and barriers to reporting. In participants' accounts, support is not exclusively the responsibility of the intervention teams designated by the institutions to support victims; rather, support should be considered throughout the reporting process because it involves a range of university resources, including student services. Regarding obstacles, the most frequently reported barriers relate to organizational or structural aspects of universities and the negative perception of institutional responses, two areas over which institutions have significant leverage to improve upon. The findings inform recommendations to improve and enhance current support practices for individuals affected by sexual violence, as well as training initiatives aimed at the broader university community.

**Keywords:** sexual violence, university, reporting, social support, institutional response

La prévalence élevée des violences sexuelles dans les milieux d'enseignement supérieur (VSMES) est bien documentée à travers le monde. Au Canada, l'enquête de Statistique Canada a révélé que 45 % des étudiantes et 32 % des étudiants ont fait l'objet de comportements sexualisés non désirés dans un contexte d'études postsecondaires en 2019 (Burczycka, 2020). Par ailleurs, les VSMES sont fréquemment perpétrées envers les femmes, les personnes des minorités sexuelles et de genre, les personnes étudiantes de l'international et les personnes en situation de handicap (Burczycka, 2020; Fedina et al., 2018; Fethi et al., 2023; Klein et al., 2023; Martin-Storey et al., 2018). Selon la définition des Centers for Disease Control and Prevention (Basile et al., 2014), les violences sexuelles désignent tout acte ou propos à caractère sexuel commis ou tenté sans la sollicitation ou le consentement clair, libre et éclairé de la personne visée. Les violences sexuelles sont conçues sur un continuum englobant diverses formes, telles que l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel,

les attouchements non désirés, la coercition sexuelle et tout autre comportement sexuel non désiré ou non consensuel.

De plus, les VSMES peuvent entraîner des conséquences importantes. Les personnes victimes sont plus susceptibles de rapporter des conséquences négatives sur leur santé physique et mentale, telles que des symptômes de stress post-traumatique, des symptômes dépressifs et des idées suicidaires (Basile et al., 2014; Burczycka, 2020; Jordan et al., 2010). Les VSMES peuvent également entraîner des répercussions au niveau social, des difficultés d'apprentissage et des difficultés à poursuivre des études ou des activités professionnelles à l'université (Bergeron et al., 2019; Burczycka, 2020; Molstad et al., 2023).

Malgré leur forte prévalence et leurs conséquences, les situations de VSMES sont peu signalées aux établissements, et font encore moins souvent l'objet d'une plainte institutionnelle. Selon plusieurs études, moins de 10 % des personnes victimes ont signalé la situation à leur établissement (Bergeron et al.,

2019; Burczycka, 2020). Plusieurs éléments peuvent influencer la décision de ne pas signaler une situation de VSMES à l'université. La raison la plus fréquemment invoquée par les personnes concernées est qu'elles n'ont pas jugé la situation suffisamment grave pour la signaler (Bergeron et al., 2019; Burczycka, 2020). D'autres raisons suggèrent un manque de confiance à l'égard des établissements, comme la crainte que les personnes de l'université ne prennent pas la situation au sérieux ou encore que le signalement ne soit pas traité de manière confidentielle (Bergeron et al., 2023; Burczycka, 2020). Ces résultats font écho à la littérature sur les obstacles institutionnels freinant le signalement des VSMES (Cusano et al., 2024; Holland et al., 2021; Stoner et Cramer, 2019).

À l'instar d'organisations à l'international, des étudiantes et des groupes féministes à travers le Canada ont joué un rôle crucial dans la dénonciation des VSMES, en soulignant également les failles dans le traitement institutionnel de leur signalement, exigeant par le fait même des changements institutionnels concrets (Ricci et Bergeron, 2019). Actuellement, au Canada, cinq gouvernements provinciaux ont adopté une loi pour lutter contre les VSMES (Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba, Ontario, Québec). Au Québec, la mobilisation sociale et politique a permis l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* en 2017 (LQ c. P-22.1, 2017; ci-après « Loi 22.1 »). Ce dispositif législatif a exigé des établissements qu'ils se dotent d'une politique distincte pour contrer et prévenir les VSMES avant septembre 2019; cette politique doit inclure des mesures concrètes telles que « des mesures de sécurité, des formations obligatoires, un processus de plainte, [ainsi que] des services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes » (Gouvernement du Québec, 2022, p. 1). Dans leurs études respectives, Lafrenière Abel (2020), qui a analysé 18 politiques universitaires québécoises, et Nelund (2020), qui a analysé 43 politiques universitaires

canadiennes, concluent que les politiques doivent être élaborées en considérant les besoins des personnes victimes. Or, nous avons peu d'informations récentes sur l'expérience vécue des personnes qui signalent des VSMES à leur université et la mesure dans laquelle les services ou ressources de l'établissement répondent à leurs besoins.

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

La présente étude vise à mieux comprendre les expériences de personnes ayant subi des violences sexuelles en milieu universitaire et ayant signalé la situation à leur établissement. L'étude apporte un éclairage novateur dans le domaine à partir de la question suivante : quels sont les éléments facilitants et les contraintes ayant influencé le parcours de signalement de personnes victimes depuis la mise en œuvre des politiques institutionnelles? En explorant des récits de signalement, l'étude permet d'identifier les pratiques aidantes et les entraves perçues par les personnes interrogées, tout en mettant en lumière le soutien dont elles ont besoin de la part des services et ressources de l'université. Dans la présente étude, le terme *signalement* signifie le fait de communiquer la situation à une instance ou une ressource de l'établissement (par exemple, bureau d'intervention en matière de violences sexuelles, services étudiants, service des ressources humaines, direction de programme, syndicat, association étudiante, bureau de la sécurité, service de santé sur le campus, etc.); il inclut la plainte institutionnelle, mais sans s'y limiter.

## CADRE THÉORIQUE

La décision de divulguer une situation de violence sexuelle à un service ou une ressource de l'établissement d'enseignement supérieur constitue une action pour la recherche de soutien. Les définitions du soutien social sont nombreuses dans la littérature. Nous citerons celle de Feeney et Collins (2015), comme traduite par Mamprin (2020, p. 79), qui situe ce concept comme un « processus interpersonnel

qui peut permettre aux individus de gérer les expériences d'adversité et favoriser la croissance personnelle en l'absence d'adversité ». Le soutien social est conceptualisé de manière multidimensionnelle, et les trois dimensions les plus fréquemment associées sont « les ressources que l'individu peut solliciter en cas de besoin, les comportements de soutien reçus par l'individu et la perception de l'individu relative au soutien social reçu » (Mamprin, 2020, p. 80). Il est à noter que le soutien peut provenir du réseau informel (relations personnelles, comme des membres de la famille ou des collègues), du réseau semi-formel (groupes organisés, mais non institutionnalisés, comme des groupes d'entraide) et du réseau formel (services ou ressources dans les institutions) (Devault et Fréchette, 2002).

Par ailleurs, trois types de soutien social se retrouvent de manière récurrente dans les différentes typologies (Devault et Fréchette, 2002; Feeney et Collins, 2015; Mamprin, 2020). D'abord, le soutien émotionnel, qui se manifeste par l'écoute, le réconfort, l'empathie et la bienveillance. Ensuite, le soutien instrumental, qui se traduit par la prestation de services, de soins ou d'une ressource concrète, ou par une aide directe. Enfin, le soutien informationnel, qui consiste à fournir une information, un conseil ou une référence pour aider l'autre.

## MÉTHODOLOGIE

### Procédure de recrutement

L'échantillon initial visait la communauté de huit universités au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Les trois critères d'inclusion étaient : 1) avoir subi des gestes de VSMES commis par une personne affiliée au même établissement; 2) avoir signalé ces gestes à une instance ou une ressource de l'université depuis septembre 2019; 3) avoir été une personne étudiant ou travaillant dans une université au moment des événements de VSMES et du signalement, mais pas nécessairement lors de la participation à l'étude.

Le recrutement s'est déroulé en deux phases, de janvier 2021 à septembre 2022.

D'abord, l'invitation a été diffusée auprès des associations étudiantes et syndicales, des différents services universitaires et d'organismes communautaires, ainsi que sur les réseaux sociaux. Ensuite, l'équipe a inséré cette invitation à la fin d'un questionnaire en ligne utilisé pour un autre volet du projet de recherche (concernant le signalement des VSMES), pour les personnes répondant aux trois critères précédemment mentionnés.

Ce projet a obtenu l'approbation du comité éthique de l'université d'appartenance de la chercheuse principale, de même que celle des autres universités concernées. En plus des mesures visant à assurer la confidentialité des personnes participantes, plusieurs précautions ont été mises en place afin d'assurer leur bien-être, et une liste de ressources a été fournie.

### L'entrevue individuelle comme méthode de collecte des données

L'entrevue semi-dirigée visait à explorer plusieurs thématiques, telles que la situation de VSMES subie, l'expérience de signalement à l'université, les éléments facilitateurs et les obstacles rencontrés lors du signalement, de même que la perception globale du processus de signalement auprès de l'établissement. D'une durée moyenne de 60 minutes, toutes les entrevues se sont déroulées à distance, par visioconférence. Une compensation de 30 \$ était offerte aux personnes participantes. Les entrevues ont été enregistrées puis retranscrites en retirant toute information identificatoire. Une équipe de quatre personnes a mené les entrevues. Celles-ci ont bénéficié d'une formation préalable de 15 heures couvrant la réflexivité, l'écoute active et les enjeux liés aux violences sexuelles.

### Procédure d'analyse des récits

L'étude des processus de signalement à l'université s'appuie sur l'analyse des parcours proposée par Santelli (2019), le parcours étant défini comme « un cheminement au cours d'une période » (p. 154). La sociologue identifie

deux piliers essentiels pour appréhender cette analyse : d'une part, les logiques d'interdépendance influençant les prises de décision individuelles et, d'autre part, les sources de soutien et contraintes inhérentes à l'environnement de l'individu. Les contraintes désignent « tout un ensemble de phénomènes, de natures diverses, liés à des événements, des rencontres, des normes, des institutions, qui, à tout moment du parcours, émergent et tendent à l'orienter. Ces contraintes définissent ce qui s'impose à l'individu, au sens où elles ont un effet inéluctable, coercitif et/ou restrictif » (Santelli, p. 166). Santelli insiste également sur les dynamiques temporelles, soit « ce que le temps fait aux choses » (p. 157), en tant qu'élément déterminant l'évolution des parcours.

Comme proposé par Santelli (2019), l'analyse de parcours distingue trois niveaux où s'exercent les contraintes et les sources de soutien (ce que nous désignons comme des « influences positives » ou des facilitateurs) : le niveau micro fait référence à la sphère d'action individuelle (par exemple : les caractéristiques identitaires, le parcours d'études, l'implication sociale et les ressources de l'individu); le niveau méso correspond à l'influence des entourages quotidiens (par exemple : les dynamiques relationnelles, l'entourage personnel, la communauté universitaire); puis le niveau macro rend compte des effets du cadre structurel (par exemple : les services et les ressources universitaires).

La démarche effectuée consiste en une analyse thématique. Elle est demeurée souple, impliquant l'ajout de catégories émergentes jusqu'à l'atteinte d'un niveau de saturation satisfaisant, soit l'absence de nouvelles thématiques apportant un éclairage nouveau sur l'objet d'étude (Paillé et Mucchielli, 2021). Sur la base du guide d'entrevue et de l'analyse du parcours selon Santelli (2019), un premier codage thématique de huit récits (30 % du corpus) a permis l'élaboration d'une grille préliminaire servant à regrouper des extraits selon leur contenu. Après une validation par l'équipe de recherche, cette grille préliminaire a servi de référence pour la totalité du corpus, tout en restant sensible à la nouveauté. La dernière

étape a consisté dans le travail de réduction et de synthèse des données ainsi que dans le raffinement des thèmes.

## Profil des personnes participantes et caractéristiques des VSMES

L'échantillon compte 22 personnes francophones provenant de sept universités (QC, ON, NB), dont 18 personnes qui étaient étudiantes au moment des gestes de VSMES. Au moment des entrevues, 16 personnes avaient un statut d'étudiant·e (dont 9 aux cycles supérieurs), 3 avaient un statut d'employé·e et 3 n'étaient plus membres de la communauté universitaire. Dans l'échantillon, 18 des personnes s'identifiaient comme femmes et 4 étaient issues de la diversité de genre. Pour ce qui est de l'orientation sexuelle, 12 personnes s'identifiaient aux minorités sexuelles et 10 s'identifiaient comme hétérosexuelles. L'âge des personnes participantes variait entre 18 et 55 ans.

Il est possible de documenter certaines caractéristiques des situations de VSMES divulguées lors des entrevues (plusieurs situations pour certaines personnes). Les personnes participantes relataient des gestes qui sont de l'ordre du harcèlement sexuel ( $n = 11$ ), des comportements sexuels non désirés avec ou sans contact physique ( $n = 7$ ) et du harcèlement sexiste pouvant prendre la forme d'insultes ou de remarques offensantes ( $n = 8$ ). Ces VSMES s'exerçaient dans différentes configurations interpersonnelles : collègue masculin ayant un statut équivalent dans l'université ( $n = 12$ ), personne en situation d'autorité pédagogique telle qu'un·e professeur·e ou la direction de recherche ( $n = 10$ ), ou encore, supérieur·e hiérarchique dans le cadre d'un emploi ( $n = 3$ ). Par ailleurs, quatre personnes avaient entrepris une démarche de plainte administrative au moment des entrevues.

## RÉSULTATS

L'analyse des entrevues a permis l'identification de plusieurs éléments facilitateurs et contraintes exprimés par les personnes participantes durant

leur processus de signalement d'une situation de VSMES. Ces éléments sont présentés selon une structure en adéquation avec l'approche analytique de Santelli (2019), comprenant les niveaux micro, méso et macro.

## **Les éléments qui ont facilité le parcours de signalement selon les personnes victimes**

### ***Niveau micro : Un bagage personnel qui facilite la recherche d'aide***

Les personnes participantes nomment l'influence positive de leur personnalité ou de leurs valeurs. Le fait d'avoir une « personnalité résistante » ou encore « une idéologie de perspective sur la justice sociale » aurait favorisé la poursuite du processus de signalement auprès de l'établissement. Un autre élément a trait au cumul de connaissances des personnes victimes sur le sexisme et les violences sexuelles, ou encore sur les politiques institutionnelles. Ces connaissances peuvent avoir été acquises au cours de la formation universitaire, grâce à des lectures personnelles sur le féminisme, ou encore grâce à l'implication étudiante, comme l'illustre l'extrait suivant : « J'ai déjà écrit des courriels de plainte parce que je faisais partie d'une association [étudiante]. Donc ça, pour moi, c'était plutôt facile de savoir quoi mettre, comment écrire une plainte ».

Plusieurs participant·es relèvent l'effet bénéfique d'avoir entamé une démarche personnelle de soutien psychologique auprès d'une ressource externe à l'université. Une participante souligne : « Ce n'est pas la première fois dans ma vie non plus que j'allais demander de l'aide au niveau psychologique et que je faisais des thérapies. Je n'ai pas hésité parce que je le savais à quel point ça pouvait m'aider ». D'autres personnes mentionnent la recherche de soutien dirigée vers des ressources spécialisées dans la prise en charge des personnes victimes en dehors de l'université. À cet égard, une participante précise la possibilité offerte par un organisme spécialisé en violences sexuelles de participer

à des « groupes de soutien avec d'autres femmes, des survivantes ».

### ***Niveau méso : Le soutien par le réseau informel et semi-formel pour atténuer le sentiment d'isolement***

Bénéficier du soutien de membres de la communauté universitaire est décrit comme un élément facilitant. Une participante illustre cela comme suit : « tout l'aspect réseautage, le maillage était fort, je n'étais pas toute seule là-dedans. Et justement, ils ont pu m'écouter, m'encourager et m'aider dans le processus ». Émerge alors ce qui correspond à un tissu communautaire soutenant. D'autres personnes soulignent également à quel point ce soutien a permis d'atténuer le sentiment d'isolement, comme celle-ci, qui déclare : « Si je n'avais pas créé ces liens-là, je me serais retrouvée un peu dépourvue de ce dont j'avais besoin sur le moment ».

Au sein de ce tissu communautaire universitaire, plusieurs personnes participantes mentionnent comment le sentiment de confiance envers une personne impliquée dans le processus de signalement a été aidant. C'est ainsi qu'une participante exprime : « j'étais contente que ça soit une femme qui soit là pour moi parce que je sentais qu'elle était peut-être plus proche de cette réalité-là, qu'elle comprenait mieux ce que je disais ». Tandis qu'une autre explique : « j'aurais pu ne pas lui dire parce que c'est un homme, mais je me sentais vraiment à l'aise avec lui. On était proches en âge ».

Le soutien de l'entourage personnel (non universitaire) est également présent dans le témoignage de certaines personnes. Les confidences auprès de la famille ou de proches non affiliés à l'établissement ont procuré un encouragement et une validation, comme l'exprime cette participante : « J'en ai parlé beaucoup avec des ami·es qui n'étaient pas dans le milieu universitaire, qui ne connaissaient pas la personne [ayant commis les gestes de VSMES]. Ça me rassurait vraiment, j'avais l'impression de parler avec des gens complètement neutres ».

Par ailleurs, des participant·es soulignent les effets positifs du soutien entre personnes

victimes, que ce soit dans le cadre d'un groupe d'entraide dans un organisme spécialisé en violences sexuelles (externe à l'université) ou dans un contexte informel entre victimes. En effet, lorsqu'une situation analogue est subie par plusieurs personnes (par exemple, lors d'un cours ou par un même agresseur), la possibilité d'échanger entre elles sur ce qu'elles ont vécu contribue à atténuer leur sentiment d'isolement.

Il y avait d'autres personnes qui étaient impliquées, je me sentais beaucoup moins seule. Si j'avais dû faire ce processus-là toute seule, ça aurait été encore plus douloureux. Là, on était un petit regroupement qui savait ce qui se passait. On pouvait se supporter ensemble.

### **Niveau macro : Des ressources accessibles et des mécanismes institutionnels qui facilitent l'expérience du signalement**

Ici, les éléments facilitants sont rattachés au cadre institutionnel, qu'il s'agisse de mesures prévues dans les politiques, d'accessibilité ou de disponibilité des services spécialisés à l'université (par exemple : bureau d'intervention en matière de violences sexuelles). D'abord, plusieurs personnes ont rapporté que le soutien reçu auprès des services universitaires a joué un rôle important dans l'expérience de signalement et a contribué au sentiment de satisfaction à son égard. Les manifestations de soutien ont pris différentes formes, telles qu'une écoute bienveillante, la validation des faits de VSMES, un encouragement à poursuivre la démarche de plainte ou encore une offre d'accompagnement. À titre d'exemples, une participante a déclaré : « je me suis vraiment sentie crue et prise au sérieux »; une autre personne rapporte qu'elle a eu « les bonnes personnes qui ont fait preuve d'ouverture qui m'ont amenée aux ressources, j'ai vraiment senti un support »; une autre participante souligne que « Ça m'a vraiment aidée dans mon cheminement, de savoir que je suis soutenue ».

L'existence d'une politique institutionnelle pour prévenir les VSMES et l'offre de formations

dans ce domaine ont été identifiées comme des conditions ayant incité ou contribué à l'action de divulguer la situation de VSMES à une instance ou ressource de l'université, comme l'illustre cet extrait : « C'est sûr que le fait qu'il y ait une politique, que ça soit nommé, aide un peu ». Par ces mesures, les universités envoient le message qu'il est possible de signaler et de bénéficier d'un accompagnement. Plusieurs participant-es mentionnent l'influence déterminante des formations comme élément déclencheur au signalement, comme cette personne qui dit que « c'est parce qu'on a eu la formation sur les VS, donc je me suis retournée vers une ressource de l'université ». Cette autre participante décrit les bénéfices des formations : « Je n'aurais pas pu déterminer ce qu'étaient des VACS avant de suivre la formation, ça peut tellement être banal, mais ça dérange en fin de compte. Ça a été facilitant, on est plus sensibilisé et capable de les reconnaître ».

Par ailleurs, les récits témoignent du fait que l'accessibilité des services spécialisés dans les universités favorise la rapidité dans le déroulement du parcours de signalement. Cela comprend la rapidité de prise de contact et de planification d'un rendez-vous, notamment grâce aux moyens de communication numérique disponibles dans certaines universités. La disponibilité des personnes au sein des services ressort également, comme l'explique une participante : « Le fait qu'on répondait très rapidement à mes questions, à mes communications. Je pouvais appeler sans rendez-vous au bureau pour dire "Allô! J'ai des questions!", pis on me disait "Oui, vas-y, pas de problème". Ça m'a beaucoup aidée ».

Certaines actions entreprises par les instances et services universitaires spécialisés font partie des éléments du cadre institutionnel facilitant le parcours de signalement. Les deux actions aidantes les plus fréquemment rapportées sont l'interdiction de contact et la mise en place de mesures d'accommodement (par exemple, la réorganisation des cours), qui permettent d'assurer au mieux la poursuite de la vie universitaire par la personne victime. L'extrait suivant illustre les bénéfices des mesures d'interdiction de contact : « moi, je

n'avais pas vraiment anticipé, ça a été appliqué directement et a fait une énorme différence parce que je n'ai pas reçu des messages d'insultes ou de menaces. Ça a vraiment fait une grande différence ».

## **Les contraintes rapportées par les personnes victimes dans le parcours de signalement**

### ***Niveau micro : Des perceptions et des malaises qui affectent négativement l'expérience de signalement***

Les témoignages révèlent des remises en question concernant la gravité des situations de VSMES. Cette incertitude prend différentes formes : questionnement sur la qualification des gestes subis comme étant de la VSMES, sentiment d'imposture à parler de la situation au regard de ce doute, pensées invalidant le bien-fondé d'un signalement ou minimisant les gestes de violence. Dans les témoignages, on note ainsi des réflexions comme « peut-être que j'exagère » ou « ce n'est pas assez grave pour faire une plainte ».

Des représentations négatives de l'établissement sont aussi présentes, comme l'idée que l'université écoute peu les personnes victimes, et découlent parfois d'expériences de signalement antérieures. L'extrait suivant illustre l'impact d'une expérience antérieure négative.

Mes propres croyances face aux institutions auxquelles je parle ou pas, ça a des impacts. [...] j'avais porté plainte, pis ça n'a pas porté ses fruits. [...] Il y a ça dans les croyances par rapport à l'institution, [...] c'est probablement une des raisons pour lesquelles je n'avais pas le goût d'en parler au département, j'avais l'impression que ça n'allait pas me servir.

L'inconfort à parler d'une situation de violence sexuelle dans le contexte universitaire

ressort comme une autre contrainte individuelle ralentissant l'action de signaler. Une participante indique : « je trouvais ça un peu malaisant de dire à mes profs que tel gars a essayé de lever mon chandail pour voir mes seins ».

Les sentiments négatifs éprouvés par les personnes victimes lors du parcours de signalement ont également été rapportés comme une contrainte. Une participante exprime sa « honte de ne pas l'avoir dénoncée avant ». Par ailleurs, des récits expriment la détresse ressentie durant l'expérience de signalement, amenant certaines personnes à se sentir « vraiment au bout du rouleau », ou à être habitées par « des idées noires ». Enfin, la crainte de répercussions potentielles à la suite du processus de signalement a également été signifiée.

### ***Niveau méso : Les contraintes exercées par l'entourage quotidien qui ralentissent le parcours de signalement***

L'entourage quotidien de la personne peut affecter négativement le parcours, notamment en retardant le signalement proprement dit. Une première contrainte est liée au climat ambiant du milieu universitaire : la perception de « préjugés favorables » envers l'individu ayant commis les gestes de VS, la banalisation, l'existence de « partis pris, d'amitiés » en défaveur des personnes victimes, ou encore, une attitude de fermeture qui décourage la divulgation, sont des éléments constitutifs de ce climat ambiant qui retarde le signalement à l'université. Une participante explique : « Il y avait une enseignante qui avait dit "Moi, je n'en ai rien à faire de vos problèmes personnels". C'est donc pour ça que je ne l'ai pas dit tout de suite ». Une autre décrit : « [Les professeurs] sont tous amis, même avec des gens qui ont été dénoncés. Donc ça crée un peu ce climat-là qui n'aide pas, car quand il y a un étudiant qui a des comportements, c'est un peu banalisé ».

Une autre contrainte concerne les comportements et actions de l'individu ayant commis les gestes de VSMES, avec comme impact la mise à mal du processus

de signalement de la personne victime. Des conduites ou stratégies d'inversement des rôles sont rapportées, comme celle de prendre contact avec des responsables de l'université avant que la personne victime n'entame un processus de signalement : « c'est lui qui a contacté le département finalement en me présentant comme ingérable, incompétente et apparemment aussi harcelante. C'était moi qui étais devenue la personne harcelante ». Des témoignages rapportent également le fait que la personne mise en cause se rende indisponible pour diverses étapes du processus, comme des rencontres, ou encore différentes formes de chantage émotionnel, incluant l'usage de reproches. Ces comportements ont entraîné un ralentissement du processus global de signalement. Une participante indique que la personne ayant commis les gestes de violence sexuelle « a démissionné juste avant moi. [...] il ne pouvait plus vraiment y avoir de mesures d'accommodement possible puisque la personne n'était plus là ».

### ***Niveau macro : Des propos et des façons de faire de l'établissement qui découragent les personnes victimes qui signalent***

Des récits soulèvent la perception d'un manque d'initiative et de coopération des instances universitaires, voire leur inaction. Plus concrètement, l'inaction a été observée dans une attitude de réserve de la part des services spécialisés concernant la décision de déposer une plainte formelle, pouvant être liée à une intention d'éviter à la personne victime un processus compliqué, voire peu efficace. Une participante explique : « Au bureau d'intervention, on m'a dit "les mécanismes existent, mais est-ce que ça va vraiment faire quelque chose, est-ce que tu veux vraiment t'embarquer dans tout ça?". Ce n'était pas encourageant du tout ».

De plus, la mise en œuvre des politiques est fréquemment évoquée comme une contrainte, particulièrement pour les enjeux d'anonymat (considérés comme irréalistes), de confidentialité et d'accès aux informations. Une participante témoigne : « L'université me rappelait que pour ne pas affecter l'intégrité

de l'enquête, il ne faut pas en parler à trop de personnes. Je suis restée dans le silence pendant plus d'un an, ça a été très lourd ». Une deuxième précise : « le manque de transparence [...] on dit qu'il y a des suivis qui sont faits, mais on ne dit pas ce qui a été fait. Pour moi, c'est le plus gros obstacle ». Tandis qu'une autre exprime ceci à propos de l'anonymat :

Présentement, dans le système, c'est seulement la victime qui peut porter plainte, donc ça l'identifie automatiquement. C'est impossible le « Non, on ne dira pas ton nom », il pourra m'identifier quand même. Il n'y a pas de réelle confidentialité dans le mécanisme.

Plusieurs participant-es expriment leur insatisfaction concernant le soutien, l'accueil ou encore l'accompagnement proposé. Une participante indique : « Est-ce que ça vaut la peine de faire une plainte ou pas, surtout avec l'accueil que j'ai reçu quand je suis allée [au bureau d'intervention en matière de violences sexuelles], ça m'a fait douter ». À cet égard, des personnes participantes ont ressenti une certaine minimisation ou une absence de validation des gestes de VSMES lorsque divulgués à des membres de l'établissement ayant un pouvoir décisionnel. Ces expériences négatives constituent des obstacles au parcours de signalement.

Une autre contrainte relevant du cadre structurel concerne l'étape de la plainte institutionnelle. L'ampleur du dossier à préparer pour le dépôt d'une plainte officielle, ainsi que le caractère chronophage de la démarche dans son ensemble, entraîne un découragement, comme en témoigne cette participante :

J'ai essayé de commencer un rapport de plainte, j'étais complètement assommée par la charge de travail que ça représentait. De retourner dans tous les petits événements, toutes les preuves, tous les courriels et tout. C'est ça qui a fait en sorte que je ne suis jamais allée de l'avant.

La précarité inhérente au fait d'être en position subordonnée à l'université affecte négativement la confiance des personnes victimes dans le parcours de signalement. Mentionnons par exemple cette participante, qui déclare « je suis juste une *petite étudiante* ». Le versant opposé à cette position subordonnée est celle dont semble disposer l'individu agresseur, avec les privilèges que confère parfois son statut. Ces deux positions découlent d'une même dynamique, illustrée ici dans la relation hiérarchique professeur·e/étudiant·e. Ce sentiment de déséquilibre de pouvoir alimente une perception d'impunité, et un sentiment d'infériorité.

Le fait que des profs, justement à cause de leur position de pouvoir dans la société en tant qu'hommes, mais comme à l'université en tant que profs, ils en profitent. Ils peuvent en profiter parce qu'on leur laisse le droit d'en profiter. En tant qu'étudiante, tu es un peu démunie devant ça.

Cette asymétrie de pouvoir peut entraîner un différentiel de crédibilité qui pèse dans la balance lorsqu'il s'agit de signaler une situation de VSMES au sein de l'établissement et de faire une plainte administrative. L'extrait suivant l'illustre : « Si tu n'as aucune preuve, tu n'auras aucune chance. [...] il m'a clairement fait comprendre que je n'avais pas de crédibilité. À un moment donné, si je n'ai pas de crédibilité, pas de preuves, je ne peux rien faire ». Une autre participante explique : « Je [voulais] attendre d'avoir le poste pour justement avoir plus d'autorité pour dire, pour faire ma démarche. Mon statut de professeure me donnait une espèce de légitimité que je n'avais pas [avant] ».

## DISCUSSION

La présente étude permet de mieux comprendre les expériences de 22 personnes ayant subi une situation de VSMES et l'ayant signalée à leur université, depuis la mise en place de politiques institutionnelles visant à prévenir ces violences dans de multiples établissements universitaires

canadiens. L'analyse de ces récits expose de manière évidente les expériences ayant orienté leur parcours de signalement, soit comme des influences positives, soit comme des contraintes ayant un « effet inéluctable, coercitif et/ou restrictif » au sens de Santelli (2019). Nous soulignerons d'abord certains éléments plus présents dans les récits, pour ensuite explorer la recherche de soutien social qui émerge de manière transversale dans les résultats.

### Des récits révélateurs des besoins par rapport aux universités

Sur le plan de la sphère individuelle (micro), plusieurs personnes ont abordé leurs incertitudes quant à la gravité des gestes de VSMES. Ces doutes agissent comme un frein ayant retardé l'action d'entreprendre le signalement à l'université. D'ailleurs, la croyance que les gestes ne sont pas suffisamment graves pour être signalés constitue l'un des principaux motifs de non-signalement aux établissements (Bergeron et al., 2023; Burczykca, 2020). Ce résultat indique la nécessité, au sein des universités, d'intensifier les messages de sensibilisation pour atténuer ces doutes auprès des personnes touchées directement par les violences.

Relativement au tissu communautaire universitaire (méso), les témoignages illustrent que la rencontre avec des personnes soutenant représente la condition la plus influente dans l'expérience du signalement. Ce soutien se manifeste notamment par l'écoute, la validation des faits de violence, l'encouragement vers une démarche de plainte. De ces résultats émerge l'importance de déployer des formations pour l'ensemble de la communauté universitaire, un aspect qui sera explicité plus loin.

Concernant la sphère institutionnelle (macro), l'influence déterminante de la formation ou de la politique institutionnelle en matière de prévention des VSMES est d'abord à souligner : la présence de ces outils dans l'établissement a encouragé à l'action à travers le parcours de signalement. D'autres éléments positifs sont notamment une satisfaction à l'égard de l'existence des

ressources spécialisées en matière de violence à l'université, l'accompagnement, le soutien et les actions effectuées par l'établissement (par exemple, les mesures d'accommodement). A contrario, plusieurs personnes participantes relatent des expériences négatives dans leurs interactions avec des ressources universitaires, ayant généré globalement un sentiment de découragement. Notamment, les contraintes rencontrées durant le parcours de signalement sont des réactions nuisibles (par exemple, la minimisation des faits de VSMES), le manque d'initiative ou l'inaction, ou l'influence dissuasive quant au dépôt d'une plainte par l'évocation de la complexité du processus. Le soutien social dans l'environnement universitaire, par sa présence, son absence ou son insuffisance, apparaît comme un déterminant majeur dans le parcours de signalement.

### **Le parcours de signalement à l'université, une recherche prioritaire de soutien social**

Les résultats mettent en lumière le fait que le parcours de signalement constitue essentiellement une recherche de soutien de la part de l'université, pour répondre à différents besoins. En effet, la notion de soutien social est identifiée comme une présence aidante. Rappelons que Feeney et Collins (2015), telles que traduites par Mamprin (2020, p. 79), situent le soutien social comme un « processus interpersonnel qui peut permettre aux individus de gérer les expériences d'adversité ». Subir des gestes de violence sexuelle constitue en soi une expérience adverse, et signaler la situation à l'université alors que l'individu ayant commis ces gestes fait partie de la communauté universitaire ajoute à cette adversité. Dès lors, la question est soulevée : comment les universités peuvent-elles mieux soutenir les personnes victimes? À travers les récits, l'une des conditions essentielles est de centrer les politiques et les pratiques sur les besoins exprimés par les personnes victimes, dont le besoin de soutien social (émotionnel, informationnel, instrumental).

Le soutien social affecte le parcours de signalement dans sa temporalité. Dans leurs récits, les participant·es expriment une perception très positive du soutien émotionnel reçu de la part de l'entourage personnel et du tissu communautaire. Cependant, la perception s'avère plus mitigée en ce qui concerne le niveau institutionnel. Or, Mamprin (2020) rappelle que les « individus parlent davantage et osent aborder des sujets plus délicats lorsque ce type de soutien est à l'œuvre ». Toutes les expériences de signalement incluses dans notre étude se sont déroulées après septembre 2019, soit après la mise en place des politiques institutionnelles visant les VSMES. Les défis persistent dans les universités pour ce qui est de garantir, à chaque personne victime, un soutien émotionnel par les différents services et instances : écoute, réconfort, encouragement, empathie et bienveillance.

Au-delà de la nécessité du soutien émotionnel, le besoin d'un soutien informationnel et instrumental s'illustre donc ici. Vis-à-vis des résultats, il appert que le soutien de type informationnel et instrumental est davantage lacunaire au niveau macro, pointant ainsi des zones d'ajustements ou d'améliorations souhaitables dans l'accompagnement au sein des universités. Pour le soutien informationnel, il s'agit de garantir l'accès à des informations justes et complètes sur la politique et les différentes options pour la victime, afin que cette dernière puisse faire des choix éclairés tout au long du parcours de signalement à l'université. L'accès aux informations sur les suites données à la plainte constitue également un enjeu important dans le parcours de signalement, comme l'a indiqué une participante : « le manque de transparence [...] on dit qu'il y a des suivis qui sont faits, mais on ne dit pas ce qui a été fait. ». Au Québec, la mobilisation d'un groupe de personnes étudiantes a permis un changement majeur à la Loi 22.1, soit celui de permettre à la personne victime de connaître la sanction imposée à l'agresseur ou au harceleur (Pronovost et al., 2021). Depuis 2021, l'article 4 du chapitre 2 de la Loi 22.1 se lit comme suit : « À la demande de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement

doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant » (Loi 22.1, 2017, p. 4). Une telle disposition peut améliorer la confiance des victimes envers les mécanismes institutionnels et aider à leur processus de guérison.

Quant au soutien instrumental, il s'agit de développer une approche proactive dans l'offre des différents services et de l'accompagnement dans les démarches administratives. Feeney et Collins (2015) soulignent que le soutien instrumental consiste à fournir « une aide pour atténuer les circonstances défavorables et protéger ou défendre » [traduction libre] (p. 5). Sous cet angle, les récits réitèrent la nécessité de réviser la manière dont les politiques sont mises en place et l'ampleur du dossier à fournir lors d'une plainte formelle, en plus de prendre des moyens supplémentaires pour protéger les personnes victimes qui sont dans un déséquilibre de pouvoir avec l'individu ayant commis les gestes de VSMES.

### **L'importance de la formation pour l'ensemble de la communauté universitaire**

Un dernier constat tout aussi important renvoie à la nécessité du soutien de l'ensemble de la communauté universitaire. D'abord, le soutien auquel réfèrent les personnes participantes ne relève pas exclusivement des équipes d'intervention mandatées par les universités pour l'accompagnement des personnes. Sur ce point, il faut souligner que près de la moitié des personnes participantes n'ont pas eu de contact direct avec le bureau d'intervention en matière de violences sexuelles de leur université. Le rôle central que joue le soutien social est à envisager tout au long du parcours de signalement, qu'il provienne du réseau informel, semi-formel ou formel (Devault et Fréchette, 2002), car il implique une pluralité de personnes formant la communauté universitaire. Ce constat appuie l'importance de la formation auprès de l'ensemble de la communauté universitaire (par

exemple, le personnel des services étudiants ou des ressources humaines, les enseignant·es et les syndicats). Les contraintes relevées dans le parcours de signalement des personnes participantes amènent à considérer le contenu des formations avec une attention particulière. D'une part, ces formations doivent avoir pour effet réel le renforcement d'attitudes aidantes envers les personnes victimes, et d'autre part, elles doivent permettre l'appropriation des politiques en matière de VSMES afin de favoriser la connaissance des procédures administratives, tout comme les enjeux d'anonymat et de confidentialité.

Au final, il est nécessaire que les établissements d'enseignement s'assurent d'une visibilité accrue de leur politique, et également, qu'ils multiplient les stratégies de promotion afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire sur les VSMES, voire qu'ils envisagent de rendre les formations obligatoires. Au moment de la rédaction de cet article, seulement quatre des cinq lois provinciales<sup>1</sup> concernant les VSMES mentionnent la formation : trois précisent sa diffusion à l'ensemble de la communauté universitaire (Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Québec), mais une seule évoque son caractère obligatoire (Québec). Ce constat éclaire sur les efforts nécessaires pour le déploiement plus massif de formations offertes à tous les groupes composant la communauté universitaire à travers le Canada.

### **Limites de l'étude et recommandations pour les futures études**

La présente étude apporte un éclairage novateur et actuel sur le parcours de signalement de situations de VSMES par des personnes ayant étudié ou travaillé dans de multiples universités de trois provinces canadiennes. Malgré la richesse des résultats, la première limite tient à la taille de l'échantillon, qui s'avère en deçà de celle qui était initialement visée, et qui n'a pas permis de mener l'analyse par université. Cela dit, les discours des personnes ont permis

d'atteindre un niveau de saturation suffisant. Un autre aspect à rappeler est le fait que les récits sont géographiquement situés et proviennent tous de personnes affiliées à des universités ayant mis en place une politique pour prévenir les violences sexuelles. Des recherches similaires auprès d'universités n'ayant pas adopté une telle politique pourraient mener à des résultats contrastés, potentiellement à une présence accrue d'obstacles rapportés dans le parcours de signalement des personnes victimes. Il aurait également été intéressant d'inclure dans l'échantillon un plus grand nombre de personnes ayant parcouru une « trajectoire complète de signalement », c'est-à-dire allant de la plainte institutionnelle jusqu'à la conclusion de l'enquête. Il est recommandé que d'autres recherches puissent mener de telles analyses dans l'objectif de contraster les résultats avec la politique de chaque établissement. Les futures études pourraient également s'intéresser spécifiquement aux expériences de signalement de certains groupes marginalisés, tels que les personnes étudiantes vivant avec un handicap ou les étudiant·es de l'international, susceptibles de rencontrer des contraintes particulières.

## CONCLUSION

Dans son analyse des politiques institutionnelles mises en place au Québec, Lafrenière Abel (2020) rappelle que la majorité des groupes entendus lors des consultations ayant mené à l'adoption de la Loi 22.1 a recommandé que ces politiques adoptent une approche centrée sur les besoins des personnes victimes. À la lumière des résultats de la présente étude portant sur les expériences d'étudiant·es et d'employé·es de multiples établissements universitaires canadiens, est-il possible de qualifier la réponse institutionnelle de processus centré sur les personnes victimes? Les 22 témoignages nous engagent à répondre ceci : « pas encore, pas toujours ». Les contraintes les plus fréquentes concernent les dimensions organisationnelles ou structurelles de l'université, ainsi que la perception négative de la réponse institutionnelle. C'est pourquoi les établissements d'enseignement supérieur

doivent s'assurer que les politiques sont appliquées correctement et que les mesures déployées sont efficaces pour l'atteinte des objectifs. À travers leurs responsabilités, il importe que les établissements veillent à l'atténuation des obstacles potentiels dans le parcours de signalement des VSMES, qui constitue prioritairement une recherche de soutien social.

## NOTE

Colombie-Britannique (Sexual Violence and Misconduct Policy Act, SBC, ch. 23, 2016), Île-du-Prince-Édouard (Post-Secondary Institutions Sexual Violence Policies Act, P-11.2, 2023), Manitoba (The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act, SM, 2016), Ontario (Sexual Violence at Colleges and Universities, LRO, 2022) et Québec (Loi 22.1).

## RÉFÉRENCES

- Basile, K. C., Smith, S. G., Breiding, M. J., Black, M. C. et Mahendra, R. R. (2014). *Sexual Violence Surveillance: Uniform Definitions and Recommended Data Elements* (Version 2.0). National Center for Injury Prevention and Control, Centers for Disease Control and Prevention.
- Bergeron, M., Fethi, I., Baril, K., Ricci, S., Dion, J., Ouellette, M.-H., Paquette, G., Paul, T., Pelland, M.-A., Ponsot, A.-S., Savoie, L. et Viau, C. (2023). Expériences de (non-) signalement des violences sexuelles en milieu universitaire : des parcours minés et des issues mitigées. *Recherches féministes*, 36(1), 243-262. <https://doi.org/10.7202/1108775ar>
- Bergeron, M., Goyer, M.-F., Hébert, M. et Ricci, S. (2019). Sexual violence on university campuses: Differences and similarities in the experiences of students, professors and employees. *Canadian Journal of Higher Education*, 49(3), 88-103. <https://doi.org/10.7202/1066637ar>

- Burczycka, M. (2020). *Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019* (Juristat, publication n° 85-002-X). Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.pdf?st=\\_8jtVIA2](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.pdf?st=_8jtVIA2)
- Cusano, J., Wood, L., Ast, R. S., McMahon, S., Steiner, J. J. et Spector, C. (2024). Help-seeking among college survivors of dating and sexual violence: A qualitative exploration of utilization of university-based victim services. *Journal of American College Health*, 72(1), 101-108. <https://doi.org/10.1080/07448481.2021.2024208>
- Devault, A. et Fréchette, L. (2002). *Le soutien social et l'intervention de nature psychosociale ou communautaire*. Centre d'étude et de recherche en intervention sociale. <https://depot.erudit.org/id/002101dd>
- Fedina, L., Holmes, J. L. et Backes, B. L. (2018). Campus sexual assault: a systematic review of prevalence research from 2000 to 2015. *Trauma, Violence & Abuse*, 19(1), 76-93. <https://doi.org/10.1177/1524838016631129>
- Feeney, B. C. et Collins, N. L. (2015). A new look at social support: A theoretical perspective on thriving through relationships. *Personality and Social Psychology Review*, 19(2), 113-147. <https://doi.org/10.1177/1088868314544222>
- Fethi, I., Daigneault, I., Bergeron, M., Hébert, M. et Lavoie, F. (2023). Campus sexual violence: A comparison of international and domestic students. *Journal of International Students*, 13(1), 1-21. <https://doi.org/10.32674/jis.v13i1.3685>
- Gouvernement du Québec (2022). *Élaboration et mise en œuvre de la politique prescrite par la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur*. Ministère de l'Enseignement supérieur. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/Violences-caractere-sexuel-Guide.pdf>
- Holland, K. J., Wheeler, L. A., Tyler, K. A. et Cipriano, A. E. (2021). Development of and preliminary evidence for a psychological service barriers measure among college sexual assault survivors. *Violence Against Women*, 27(14), 2791-2814. <https://doi.org/10.1177/1077801221996467>
- Jordan, C. E., Campbell, R. et Follingstad, D. (2010). Violence and women's mental health: The impact of physical, sexual, and psychological aggression. *Annual Review of Clinical Psychology*, 6, 607-628. <https://doi.org/10.1146/annurev-clinpsy-090209-151437>
- Klein, L. B., Dawes, H. C., James, G., Hall, W. J., Rizo, C. F., Potter, S. J., Martin, S. et Macy, R. J. (2023). Sexual and relationship violence among LGBTQ+ college students: a scoping review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 24(4), 2196-2209. <https://doi.org/10.1177/15248380221089981>
- Lafrenière Abel, M. (2020). *Une analyse féministe des mécanismes de traitement des plaintes pour violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec*. [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/13897/1/M16917.pdf>

- Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.* LQ. (2017). c. P-22.1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-22.1.pdf>
- Mamprin, C. (2020). *Étude du soutien social mis en œuvre lors d'activités collectives conçues et menées pour favoriser le développement du bien-être au travail chez les enseignants.* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.30706.63687>
- Martin-Storey, A., Paquette, G., Bergeron, M., Dion, J., Daigneault, I., Hébert, M. et Ricci, S. (2018). Sexual violence on campus : Differences across gender and sexual minority status. *Journal of Adolescent Health, 62*(6), 701-707. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2017.12.013>
- Molstad, T. D., Weinhardt, J. M. et Jones, R. (2023). Sexual assault as a contributor to academic outcomes in university: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse, 24*(1), 218-230. <https://doi.org/10.1177/15248380211030247>
- Nelund, A. (2020). New policies, old problems? Problematizing university policies. Dans D. Crocker, J. Minaker et A. Nelund (dir.), *Violence interrupted: Confronting sexual violence on university campuses* (p. 223-242). McGill-Queen's University Press.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5<sup>e</sup> éd.). Armand Colin. <https://banq.prenumerique.ca/accueil/isbn/9782200631314>
- Pronovost, V., Thibodeau, S. et Lessard, M. (2021). *Les victimes ont-elles le droit de savoir? Comment une mobilisation étudiante a changé la loi* [Conférence]. Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, Montréal, Canada. <https://www.youtube.com/watch?v=31yMKNEghUk>
- Ricci, S. et Bergeron, M. (2019). Tackling rape culture in Quebec universities: A network of feminist resistance. *Violence Against Women, 25*(11), 1290-1308. <https://doi.org/10.1177/1077801219844607>
- Santelli, E. (2019). L'analyse des parcours. Saisir la multidimensionnalité du social pour penser l'action sociale. *Sociologie, 10*(2), 153-171. <https://doi.org/10.3917/socio.102.0153>
- Stoner, J. E. et Cramer, R. J. (2019). Sexual violence victimization among college females: A systematic review of rates, barriers, and facilitators of health service utilization on campus. *Trauma, Violence, & Abuse, 20*(4), 520-533. <https://doi.org/10.1177/1524838017721245>